

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2015

Le sept septembre deux mil quinze à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique ordinaire, salle des cérémonies, en mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel FIEVET, Maire.

**Date de convocation** : 17/08/2015

**Nombre de conseillers en exercice** : 19

**ETAIENT PRESENTS** :

Daniel FIEVET- Annie PATTE CAMBAY- Gisèle GARREAUD TAISNE -Franck LEFEBVRE - Yves WAYEMBERGE- Laurent HUTIN- Raymond DENHEZ -Pascale BENGIN- Isabelle GALLOIS- Agnès PETYT POULET - Floriane THIELAIN- Monique MILHEM HIBOUX Logan RAMETTE

**Absents excusés** : André Marie FORRIERRE qui donne procuration à Annie PATTE  
Chantal MAILLY WAEYENBERGE qui donne procuration à Daniel FIEVET  
Marie-Françoise DELLOUE-JETTE qui donne procuration à Agnès PETYT  
Jérôme MELI qui donne procuration à Pascale BENGIN  
Julien LALAUX qui donne procuration à Monique MILHEM

**Absent** : Christophe FERON

**Quorum fixé à 10** → **Conseillers présents : 13** (18 pour les votes car 5 procurations)

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance, il est 19H55

Le conseil désigne Floriane THIELAIN comme secrétaire de séance.

Le maire fait adopter le compte-rendu de la dernière réunion.

En mémoire à Messieurs Raymond LANGRAND et Marc MAILLOT, deux anciens conseillers municipaux, décédés dernièrement, le Maire fait observer une minute de silence.

Le maire informe la conseil municipal que la séance est enregistrée.

Madame GARREAUD demande la parole et déclare :

*« J'ai souhaité m'exprimer suite à l'altercation que j'ai eue lors de la dernière réunion de conseil municipal. J'avais d'abord pensé porter plainte pour diffamation mais dans un esprit d'apaisement, j'ai suivi les conseils de Monsieur le Maire qui m'en a dissuadé. Par contre, sachez que je n'accepterai plus que l'on porte atteinte à mon honneur, ni à celui de ma famille ou des Ets Garreaud. Je **nous** souhaite maintenant des réunions de conseil municipal apaisées et dignes de nos concitoyens. »*

Monsieur FIEVET précise qu'il a rencontré le conseiller municipal concerné qui a reconnu qu'il aurait dû se dispenser de prononcer certaines paroles.. DONT ACTE.

## **1. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAUDRESIS CATESIS.**

Monsieur le Maire expose au conseil que par délibération n°2015/142 du 17 juillet 2015, le Conseil Communautaire a approuvé une modification de l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts relatif aux compétences comme suit :

### **I – Compétences Obligatoires - 1.1 Aménagement de l'espace**

La compétence est complétée par :

- l' « organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du code des transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »

### **II – Compétences Optionnelles – 2.3 politique du logement et du cadre de vie (compétence modifiée)**

En matière de logement :

- Programme local de l'habitat ;
- Politique du logement d'intérêt communautaire ;
- Est reconnue d'intérêt communautaire l'élaboration d'un programme d'intérêt général en faveur du logement
- Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire
- Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire ; sont d'intérêt communautaire :
  - Le recensement et la politique de lutte contre l'habitat insalubre

En matière de cadre de vie :

- Travaux et/ou acquisitions visant à mettre en valeur les éléments remarquables du patrimoine, visant à renforcer l'attractivité du territoire et expressément reconnus comme tel par l'assemblée délibérante ; est reconnue d'intérêt communautaire la brasserie historique du Cateau-Cambrésis.
- Actions concourant à la mise en valeur et l'embellissement des communes membres : sont d'intérêt communautaire la création et la gestion des massifs fleuris autour des mairies et églises des communes
- Création et gestion d'une brigade du patrimoine fonctionnant sous le régime des ateliers chantiers d'insertion ou tout autre dispositif
- Adhésion au CAUE

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ou partie de cette compétence dans les conditions fixées par l'article L. 2224-13

### **III – Compétences Facultatives – 3.6 (nouvelle compétence) politique de la ville**

-Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

Monsieur le Maire indique que cette modification, si elle est définitivement approuvée, permettra :

- à la Communautés de Communes du Caudrésis et du Catésis de lancer son processus de **transformation en Communauté d'Agglomération**, d'une part,

- d'éviter la perte dès 2016 du bénéfice de la bonification de sa dotation d'intercommunalité, d'autre part.

***Or lors d'une réunion qui s'est tenue le 2 septembre 2015, la 4C va tenter de revenir sur sa décision car les sommes relatives à la compétence « transport » sont, de loin, supérieures au financement issu du transfert. Même en appliquant une taxation « transport » sur les masses salariales des entreprises, les comptes ne pourront être équilibrés et cela irait contre l'intérêt des communes et de la 4C.***

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de refuser cette modification statutaire. Il est procédé à un vote à main levée. Le conseil **REFUSE** la modification statutaire **à l'unanimité**

## **2. INSTRUCTION DES DECLARATIONS PREALABLES- MURS MITOYENS.**

Lors des précédentes délibérations, le conseil municipal a décidé de garder l'instruction des déclarations préalables et de former le personnel affecté à cette tâche. Or depuis mai, l'agent chargé de ce travail était en arrêt de travail. La complexité de certains dossiers nécessite une technicité qu'un agent administratif ne possède pas. **De ce fait le maire propose au conseil de confier l'instruction des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme opérationnels aux « Murs Mitoyens ».** Ceci assurera une sécurité juridique des dossiers d'urbanisme en cas de recours d'un tiers. Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité.

## **3. RAPPORT DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS.**

Le maire rend compte des travaux de la commission d'ouverture des plis dans les dossiers de travaux du Club House au Stade Diémé et à l'école maternelle.

### **CLUB HOUSE Stade Diémé**

Travaux de rénovation (couverture et bardage)	JMB	25 376.94 € TTC
Menuiseries	HANOT	11 215.20 € TTC

### **ECOLE MATERNELLE**

Changement de la porte principale	HANOT	4 632 € TTC
-----------------------------------	-------	-------------

Le conseil prend acte de ce rapport et confirme le choix retenu.

## **4. ADHESION DE COMMUNES AU SIDEN SIAN.**

Le conseil adopte les délibérations du SIDEN SIAN en date des 12 mars et 29 juin 2015, notifiées le 17 juillet 2015, portant adhésion de communes et d'établissements publics au SIDEN SIAN.

## **5. LEG DE MME BROUETTE.**

Dans le cadre de la succession de Mme Marthe BROUETTE, la Banque a envoyé deux dossiers de déblocage de fonds par PREDICA, compagnie d'assurance vie. Les sommes (6411€) seront partagées avec les « Petites Sœurs des Pauvres » conformément aux dispositions testamentaires de la défunte. Le conseil accepte à l'unanimité ce leg qui sera affecté à l'entretien de l'Eglise de Selvigny conformément aux dernières volontés de Mme BROUETTE.

## **6. TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE.**

Par délibération, le conseil a porté le coefficient de TCFE à 6. Conformément à l'article 37 de la loi n°2014-1655 de finances rectificative pour 2014, le législateur a substitué à la règle d'indexation du coefficient multiplicateur un mécanisme d'indexation des tarifs légaux de la taxe afin de ne pas obliger les collectivités à délibérer chaque année. Ces dispositions s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 si une délibération est prise avant le 1<sup>er</sup> octobre 2015.

Le conseil municipal décide de **maintenir le coefficient actuel de 6 par 16 Voix POUR et 2 Abstentions.**

## **7. PROPOSITION DE NOMS POUR ECOLE MATERNELLE.**

Suite à la diffusion dans le Wal'Echo de l'article sollicitant les Walincourtois-Selvigniens à proposer des noms en vue de la dénomination de l'école maternelle, seules deux nouvelles propositions sont parvenues en mairie. Le Maire rappelle au conseil les propositions de noms donnés par l'école maternelle et les parents d'élèves. Le Maire propose au conseil de voter pour l'appellation « Ecole Jean de La Fontaine ». Le conseil accepte cette dénomination par 13 Voix POUR et 5 Abstentions.

## **8. ETUDE DE DEVIS**

Le Maire présente au conseil des devis portant sur l'élagage ou l'abattage des arbres de la commune. Les Ets STEEMPUT proposent :

- Elagage des 82 arbres de la commune	1932 € TTC
- Abattage d'un acacia mort au stade Emile Diémé	300 € TTC

Protection contre la Foudre : La société BCM Foudre de Douai propose le renouvellement de son contrat d'entretien de paratonnerres:

- Eglise de Selvigny 954 € TTC
- Eglise de Walincourt 1428 € TTC

Le conseil accepte l'ensemble de ces devis à l'unanimité. Les crédits sont prévus au budget de l'année.

### **9. CONVENTION AVEC GRDF**

GRDF va entreprendre dans les années à venir l'installation de nouveaux compteurs automatiques qui enverront les données de consommation en temps réel à un collecteur. Il n'y aura donc plus de relevés à effectuer et les consommateurs pourront consulter en temps réel leurs données via le site de GRDF.

Pour recueillir ces données, il faudra installer un ensemble technique et une antenne Wifi sur un point haut de la commune. GRDF sollicite donc la possibilité de placer ces éléments dans un bâtiment communal qui sera sélectionné par leurs soins après étude de faisabilité.

Une fois ce point haut trouvé, GRDF prendra à sa charge les travaux nécessaires à la connexion et à l'alimentation électrique du système. La consommation électrique sera à la charge de la commune. Cette consommation est estimée à environ 15 euros par an et GRDF versera en compensation un « loyer » de 50 euros annuels.

Le conseil est favorable à cette nouvelle technologie qui apportera un plus à la population mais n'autorise pas la signature de la convention en l'état actuel considérant que le montant annuel de 50 euros est dérisoire par rapport à une occupation d'un domaine public. Le conseil reverra sa position si une somme minimale de 200 euros est proposée.

### **10. SYNTHÈSE ADAP- ACCESSIBILITE**

Suite aux différentes réunions et à l'étude de faisabilité, le bureau Veritas a transmis le planning de réalisation des travaux de mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux. Ce planning tient compte des priorités définies par le conseil municipal. Le Maire fait distribuer le tableau synthétique à chaque conseiller. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce planning et autorise le bureau Veritas à poursuivre l'élaboration du Dossier.

### **11. LE POINT SUR LES COMMISSIONS**

Chaque responsable rend compte des travaux de sa commission.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **TRANSFERT DE CREDITS**

Lors de la dernière réunion de conseil, il a été décidé, à la demande du directeur de l'école primaire, avec l'accord des parents d'élèves membres du conseil d'école et de l'association communale des parents, de réduire le montant des fournitures scolaires de 1500 euros afin de pouvoir abonder des achats de matériels en investissement.

Le conseil décide à l'unanimité de transférer des crédits comme suit :

#### **Section de Fonctionnement :**

##### **Dépenses**

Compte 6067	Fournitures scolaires	- 1500 euros
Compte 023	Virement à l'investissement	+ 1500 euros

#### **Section d'Investissement :**

##### **Dépenses**

Compte 2183-9216	Acquisition matériel informatique	+ 1500 euros
------------------	-----------------------------------	--------------

##### **Recettes**

Compte 021	Virement du fonctionnement	+ 1500 euros
------------	----------------------------	--------------

### **DEPART EN RETRAITE DU LIEUTENANT WAYEMBERGE, Chef du Centre de Secours**

Le Maire demande à Yves WAYEMBERGE de bien vouloir quitter la salle car le point qui va être abordé le concerne directement. Celui-ci s'exécute.

Le Maire expose au conseil qu'une cérémonie est organisée conjointement avec le SDIS, pour le départ en retraite de Yves WAYEMBERGE du Centre de Secours.

Les frais relatifs à la cérémonie, et plus particulièrement le vin d'honneur sont partagés entre l'amicale des sapeurs-pompiers et la municipalité. Le Maire propose au conseil de lui faire un cadeau en remerciements des services rendus à la commune durant les nombreuses années passées au sein du Centre de Secours de Walincourt-Selvigny.

Après délibération, le conseil décide de participer à hauteur de 400 euros au financement du Vin d'Honneur, d'offrir un cadeau au Lieutenant WAYEMBERGE (cadeau qui sera choisi par la commission des fêtes) et d'offrir un bouquet de fleurs à son épouse.

De plus, le conseil municipal décide de lui remettre la médaille de la Ville pour services rendus. Les crédits sont prévus au budget de l'année.

### **ASSOCIATION DES MAIRES DE France – Journée d'action**

L'association des Maires de France organise le 19 septembre 2015 une journée de mobilisation pour la sauvegarde des collectivités territoriales menacées par les restrictions budgétaires de l'Etat. La population est invitée à signer une pétition en mairie le 19 septembre. Le Maire, même s'il est solidaire de l'AMF, ne souhaite pas participer à la journée de mobilisation.

Le conseil unanime décide de ne pas souscrire à cette mobilisation.

### **UTILISATION SALLE DES SPORTS MICHEL BERNARD**

Le Maire informe les conseillers des difficultés rencontrées pour établir le futur planning notamment à cause de l'inscription de nouvelles équipes de Basket dans les catégories jeunes. Après avoir pris l'avis de chacun, le maire fera en sorte que la salle soit réservée au basket le samedi à partir de 15h30 au lieu de 16h30 précédemment. Cette disposition ne s'appliquera qu'en cas de matchs officiels prévus au calendrier.

### **COMMISSION FINANCES**

Logan RAMETTE souhaite intégrer la commission des finances. Le conseil accepte l'intégration de Logan RAMETTE dans cette commission et demande à ce qu'il y soit assidu.

### **ENCAISSEMENT CHEQUE**

Le conseil à l'unanimité accepte l'encaissement d'un chèque de 38 euros correspondant à la vente de 400kg de ferraille.

### **CHAUFFAGE PRESBYTERE**

Madame MILHEM demande pourquoi le chauffage au presbytère n'est pas installé. Le conseil avait choisi une entreprise pour faire les travaux. La paroisse n'a jamais précisé (malgré les constantes réclamations du maire) le montant de la participation qu'ils avaient promis de verser. La commune n'est pas tenue d'installer un tel chauffage pour des rassemblements culturels, un seul radiateur classique assurant le hors gel suffit à remplir l'obligation de propriétaire. Cependant nous avons appris que l'Entreprise choisie devait fermer en fin d'année c'est pourquoi il faudrait envisager, puisque la commande n'est pas passée, de changer de fournisseur. Une décision ultérieure interviendra une fois que la réponse du Diocèse aura été reçue en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, les conseillers n'ayant plus de questions, le Maire lève la séance, il est 22H45.

Suivent les signatures

Le Maire,

les Conseillers Municipaux,